AR Prefecture
016-200054047-20231106-2023_11_06_15-DE
Reçu le 08/11/2023
Publié le 08/11/2023

RÉPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE LA CHARENTE

COMMUNE DE CONFOLENS

CONFOLENS
Cité de Confluences

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

>>

DEPARTEMENT DE LA CHARENTE

COMMUNE DE CONFOLENS

Effectif légal du Conseil Municipal : 27
Nombre de conseillers en exercice : 25
Présents : 17
Excusés-Absents : 08
Délégations : 03

Date de Convocation : *mercredi 25 octobre 2023*

Date d'affichage : *Mercredi 25 octobre 2023*

Le six novembre deux mille vingt-trois à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Ville de CONFOLENS s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation en date du mercredi 25 octobre 2023, sous la présidence de **M. DUPRÉ Jean-Noël, maire.**

Etaient présents :
Mme VILLEDARY Véronique, M. GUINOT Jean-François, Mme LAMANT Marie-Line, M. PAULET Didier, M. BOOB Frédéric, adjoints
M. DEMONT Jean-Michel, M. GRAVELLE Alain, M. LEBRET Hubert, Mme LANDREVIE Susanne, Mme BARRY Marie-Christine, M CHOPY Laurent, M. TEXIER Christophe, Mme SIMON Sandrine, Mme MANCEAU Emmanuelle, Mme FAYET Margot, M. MILLOTTE Amaury, conseillers municipaux

Excusé(e)s / Absent(e)s: M. BOUTY Philippe, Mme FOURNIER Sylvia, Mme LAFONT Cindy, Mme SOULAT Séverine, M. FELIX Gaël, M. GAULTIER Tom, M. DEVAINE Justin, Mme BOURDIER Elise

Délégations : M. BOUTY Philippe procuration à M. DUPRÉ Jean-Noël, Mme FOURNIER Sylvia procuration à Mme MANCEAU Emmanuelle, Mme SOULAT Séverine à Mme BARRY Marie-Christine,

Secrétaire de séance : Mme FAYET Margot

2023/11/06
N°15

15 - Développement territorial – ouverture dominicale des commerces de la commune pour 2024

La loi n°2015-990 du 6 août 2015, pour la croissance, l'activité et l'égalité des chances économiques, dite « loi Macron » a modifié la législation sur l'ouverture des commerces le dimanche, notamment en ce qui concerne les dérogations accordées par les Maires, au titre de l'article L3132-26 du code du travail, dont le nombre dimanches d'ouverture peut passer à 12 par an, depuis le 1er janvier 2016. La liste des dimanches concernés doit être fixée avant le 31 décembre pour l'année suivante.

Monsieur Le Maire propose aux élus pour l'année 2024 d'autoriser l'ouverture des commerces les dimanches suivants :

- Dimanche 14 janvier
- Dimanche 26 mai
- Dimanche 30 juin
- Dimanche 07 juillet
- Dimanche 18 août
- Dimanche 08 septembre
- Dimanche 24 novembre
- Dimanche 1 décembre
- Dimanche 8 décembre
- Dimanche 15 décembre
- Dimanche 22 décembre
- Dimanche 29 décembre

Après en avoir débattu et délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- **APPROUVE** les dates d'ouvertures dominicales des commerces de Confolens pour l'année 2024

Pour Extrait Conforme
En Mairie, le 7 novembre 2023

MAIRIE de CONFOLENS (Charente)

Jean-Noël DUPRÉ
Maire de Confolens